AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2033
FR0010417345-FS0636

1er octobre 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DBV TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er octobre 2014, BPI Groupe, établissement public à caractère industriel et commercial (ex EPIC OSEO), ci-après dénommé « EPIC BPI-Groupe » (27-31 avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 septembre 2014, indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont il détient indirectement le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA[1], les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES et détenir indirectement 1 456 940 actions DBV TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 9,42% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
EPIC BPI-Groupe (à titre direct)	0	0
EPIC BPI-Groupe (à titre indirect par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA (ex FSI))*	1 456 940	9,42%
Total (actions et droits de votes possédés et détenus au titre de l'assimilation)	**1 456 940**	**9,42%**

* Bpifrance Participations (ex FSI) est détenue à 100% par BPI-Groupe SA

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions DBV TECHNOLOGIES sur le marché.

[1] BPI Groupe SA est contrôlée conjointement à 50% par la Caisse des dépôts et consignations et à 50% par l'EPIC BPI-Groupe.
[2] Sur la base d'un capital composé de 15 469 192 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.